

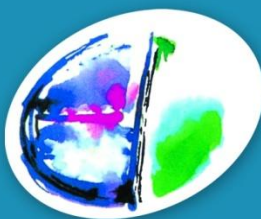
Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services



CARRIERE DE TRECLUN-CHAMPDOTRE (21)

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS-PAR-CAS

PLAN DU PROJET



Sciences Environnement

Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence de Besançon
6, Boulevard Diderot
25000 BESANCON
Tél. 03.81.53.02.60



Sciences Environnement

Pour le compte de :

MAGGIONI

La Lisière,
21560 Bressy-sur-Tille



MAGGIONI
PRODUITS BETONS PRETS A L'EMPLOI

Personnel ayant participé à l'étude :

PERSONNEL DE SCIENCES ENVIRONNEMENT	QUALIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION
Paul VANÇON	<i>Ingénieur Chargé d'Etudes – Secteur Carrière Énergie Industrie à Sciences Environnement depuis 2020</i>	Rédaction du dossier

PLAN DU PROJET

Un projet de prolongation de la durée d'exploitation du site est envisagé par l'actuel exploitant. Une adaptation du phasage d'extraction est donc nécessaire.

La SAS MAGGIONI souhaite pérenniser son activité tout en exploitant l'intégralité du gisement autorisé. À ce jour, la réserve de gisement restante est estimée à 334 000 tonnes commercialisables. L'objectif principal qui dirige cette demande de prolongation d'exploiter le site de Tréclun-Champdôtre est de permettre la finalisation de l'exploitation du gisement initialement autorisé.

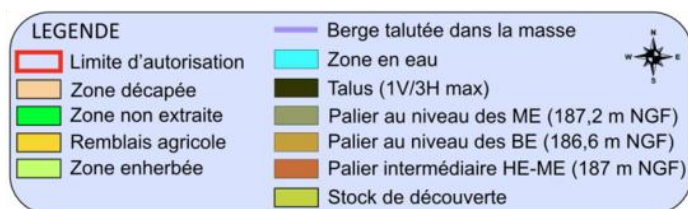
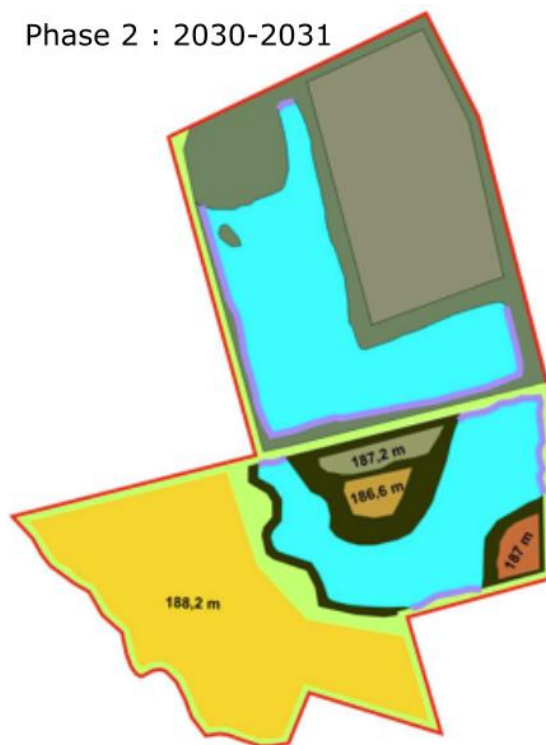
Suite à divers facteurs, l'exploitant n'a pas pu respecter le phasage d'exploitation annexé à l'arrêtés préfectoral d'autorisation de 2017. D'après les arrêtés préfectoraux actuels, les productions des gravières de Tréclun-Champdôtre et Genlis (autre gravière du pétitionnaire) sont liées. La somme de ces deux productions permet à l'exploitant de produire annuellement entre 115 000 et 110 000 tonnes tout en préservant une diminution de la production totale des alluvions par la société MAGGIONI de 2% par an comme demandé par le projet de schéma régional des carrières de Bourgogne Franche-Comté.

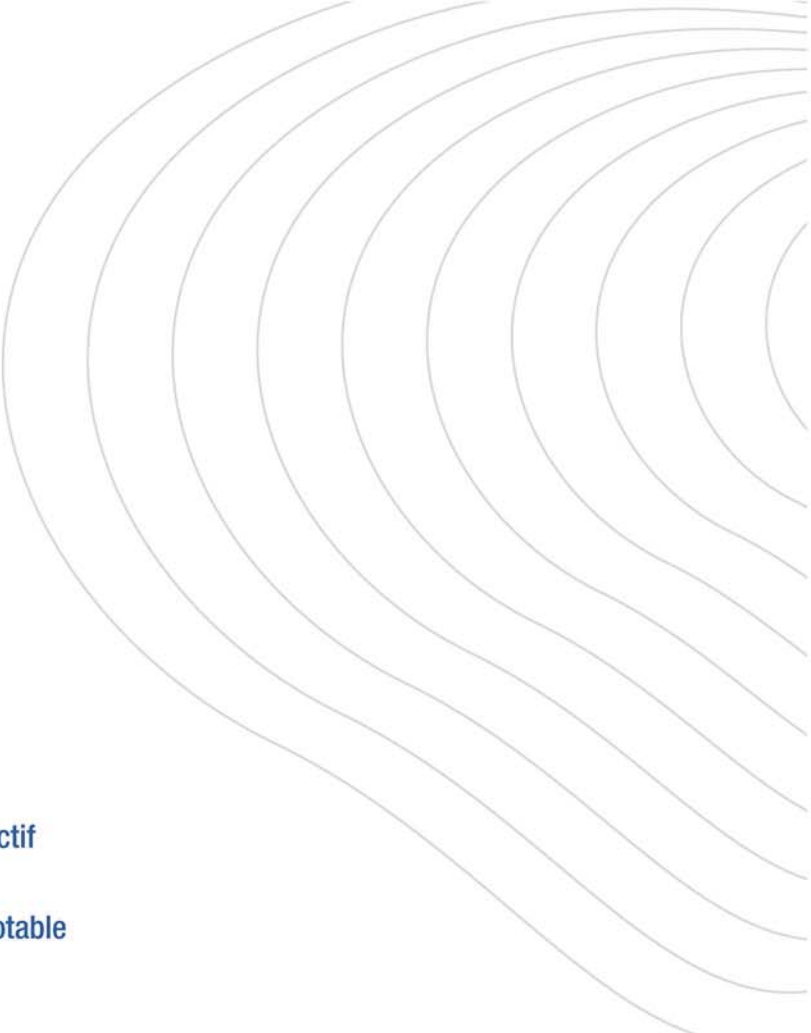
Au vu de la réserve actuelle estimée par l'exploitant (environ 334 000 tonnes) et avec la production nécessaire à l'activité de la SAS MAGGIONI, l'extraction projetée irait jusqu'en mars 2031, soit encore 6 ans. En considérant des phase d'extraction de 5 ans, l'exploitation restant correspond à deux phases, dont le plan d'avancement est présenté ci-dessous. L'avancement s'effectuera en direction de l'Est puis en revenant vers l'Ouest jusqu'à l'accès du site, au sein d'une parcelle agricole n'ayant pu être exploitée précédemment de par un litige foncier. Les emprise d'autorisation et d'extraction restent identiques à celles actuellement autorisées.

Phase 1 : 2025-2030



Phase 2 : 2030-2031



- 
-  Énergies renouvelables
 -  Aménagement et environnement
 -  Déchets, Diagnostics de pollution
 -  Carrières, Installations classées
 -  Milieu naturel
 -  Hydrogéologie
 -  Eaux superficielles
 -  Assainissement collectif et non collectif
 -  Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
5 bis allée des roseaux
63200 Riom
Tél. +33 (0)4 73 38 84 73
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 rue du stade
89290 Vincelles
Tél. +33 (0)9 67 29 27 28
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
auxerre@sciences-environnement.fr

www.sciences-environnement.fr